



Service public fédéral
Mobilité et Transports
Transport routier et Sécurité routière

Direction générale Transport routier et Sécurité routière
Direction Autorisations et Permis de conduire
Service Permis de conduire
City Atrium
Rue du Progrès 56
local 4A29
1210 Bruxelles
Tél. 02 277 31 11 - Fax 02 277 40 05

Note aux administrations communales

Votre contact
Anny Matthys,
Chef de service

Tél. : 02/277.38.69 - Fax : 02/277.40.28
e-mail : anny.matthys@mobilite.fgov.be
Numéro d'entreprise 0 308 357 852

méto : Rogier
train : Gare du Nord
arrêt de bus et de tram : Rogier
parking vélo gardé : Gare du Nord

Votre courrier du : Vos références :

Nos références :
PC/AM/13/930

Annexe(s) : Bruxelles le :
26/11/2013

Rétribution délivrance permis de conduire international.

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

A partir du 1^{er} février 2014, la rétribution fédérale pour la délivrance d'un permis de conduire international est fixée à 16 euros. Si elle le souhaite, la commune peut ajouter à ce montant une taxe communale, par analogie avec les permis de conduire définitif et provisoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Anny Matthys,
Chef de service.

Nos bureaux sont ouverts de 9 à 12h et de 14 à 16h. Les particuliers dans l'impossibilité de se libérer durant ces heures, peuvent solliciter un entretien le mardi ou le vendredi jusque 20h.